

## **Le Clos Tamarii**

Route d'Aunay sur Odon, 14930 ETERVILLE

### **Construction d'un ensemble de 28 logements collectifs**

---

## **NOTICE DESCRIPTIVE VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT**

Conforme à l'article R.261-13 du code de la construction et de l'habitation, et à l'annexe de l'arrêté du 10 mai 1968  
Version 5 – 18/03/19

---

La présente notice a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles seront construits 24 logements collectifs en 8 bâtiments sur l'opération Le Clos Tamarii, située à ETERVILLE, Route d'Aunay sur Odon.

Les caractéristiques techniques des logements sont définies par la présente notice.

La construction se conformera :

- Aux lois et réglementations en vigueur.
- Aux documents techniques unifiés à caractère obligatoire établis par le CSTB (Centre Scientifique et technique du Bâtiment).
- Aux règles de construction et de sécurité.

La construction sera conforme aux dernières réglementations, et notamment à la réglementation d'accessibilité handicapée, à la réglementation acoustique et à la réglementation thermique.

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il ne soit fait référence à une norme dimensionnelle.

La conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.

Les prestations indiquées dans la présente notice ne s'appliquent que dans la mesure où le plan individuel du logement implique leur existence.

Les marques et références indiquées dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif. Des produits techniquement et qualitativement équivalents peuvent être proposés.

Le promoteur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations a minima équivalentes, et notamment dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, en cas de force majeure (notamment : réglementation administrative contraignante, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux décrits, etc...) et plus généralement, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestations prévues.

Il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente. L'implantation des équipements y est par ailleurs figurée à titre indicatif. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations et radiateurs ne sont pas figurés.

Les teintes, coloris et finitions de façades, des revêtements des parties communes de l'ensemble résidentiel et de ses dépendances seront sélectionnés par l'architecte de l'opération, en accord avec les différents services administratifs impliqués, et conformément au permis de construire obtenu.

## 1.1. Consignes de sécurité pendant l'exécution des travaux

Par définition, le chantier est interdit au public. L'acquéreur, réservataire ou acquéreur effectif, est considéré comme public extérieur au chantier. De ce fait, l'accès au chantier est strictement interdit aux acquéreurs et réservataires de logements.

Les visites de chantier doivent faire l'objet d'une demande auprès du maître d'ouvrage, et obligatoirement accompagnées d'une personne habilitée et ayant parfaite connaissance du site (Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre).

Seuls les accès balisés et sécurisés peuvent être empruntés. Les zones non éclairées ou dépourvues des moyens de sécurisation des visiteurs sont réputées inaccessibles. Les équipements individuels de sécurité, et notamment le port du casque, est obligatoire.

Tout visiteur pourra se voir refuser l'accès au chantier s'il ne porte pas le casque, ou s'il ne respecte pas les présentes consignes de sécurité. Le maître d'ouvrage, se réserve le droit de refuser toute demande de visite du chantier s'il juge que les conditions de sécurité pour ce faire ne sont pas réunies.

## 1.2. Performances acoustiques

L'ensemble de l'opération justifie des critères de performances acoustiques équivalentes à la Nouvelle Réglementation Acoustique (N.R.A.), applicable aux constructions de bâtiments neufs d'habitation.

## 1.3. Performances thermiques



**Les constructions ont fait l'objet d'une conception environnementale rigoureuse, permettant l'atteinte du niveau réglementaire RT 2012.**

Une attention particulière est notamment portée aux éléments constructifs suivants :

- Ossature « clos / couvert » de chaque bâtiment
- Equipements de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire
- Equipements de renouvellement d'air

Le niveau de performance thermique sera validé par des tests de perméabilité à l'air in-situ et une attestation de fin de travaux délivré par le bureau de contrôle.

L'acquéreur déclare avoir été informé :

- Que les biens désignés ci-dessus sont compris dans un immeuble conçu pour répondre aux exigences requises pour la conformité à la réglementation thermique RT2012, visant un niveau standardisé de performance énergétique, calculé de manière globale pour l'ensemble de l'immeuble, de 50 kWhep/m<sup>2</sup>/an, modulable selon notamment sa superficie, son usage et sa situation géographique.
- Du caractère standardisé du niveau de performance énergétique de l'immeuble et du bien, c'est-à-dire calculé selon un modèle de comportement (moyennes statistiques d'occupation), qui ne saurait, en aucun cas, présager du niveau de performance énergétique réel résultant de l'usage et de l'entretien du bien et de l'immeuble.
- Du caractère global du niveau de performance énergétique de l'immeuble, qui ne saurait, en aucun cas, présager de celui du bien acquis, mentionné dans le diagnostic de performance énergétique des bâtiments remis à la livraison du bien.
- Que des divergences peuvent donc apparaître entre les mentions figurant dans les attestations produites dans le cadre de la réglementation thermique RT2012 et le diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les raisons mentionnées ci-dessus.
- Que le niveau de performance énergétique de l'immeuble mentionné dans la réglementation thermique RT2012 et les consommations conventionnelles figurant dans le DPE comprennent les consommations d'énergie liées au chauffage, au refroidissement, à la production d'eau chaude sanitaire, d'éclairage, des auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation. Ne sont donc pas prises en compte les autres consommations d'énergie comme, à titre d'exemple, l'éclairage, la cuisson, l'électroménager, la bureautique ou l'informatique et l'audiovisuel.

## 1.4. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La réglementation technique relative à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes à mobilité réduite, prise en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances (arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 abrogé par l'arrêté du 24 décembre 2015), la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 à tout bâtiment construit ou rénové.

Les dispositions architecturales et les aménagements propres à assurer l'accessibilité des logements situés dans les bâtiments d'habitations collectives ou individuelles doivent satisfaire à des obligations définies par le décret n°2006-555 du 17 juillet 2005. Il s'agit notamment de contraintes dimensionnelles (aires de manœuvres, hauteurs d'implantation des équipements...).

Sont définis comme accessible les logements situés en rez-de-chaussée, en étage desservis par ascenseur ou pour lesquels une desserte ultérieure par ascenseur est prévue dès la construction.

Les obligations réglementaires peuvent donc varier d'un logement à un autre sur un même projet, en fonction de sa typologie et de sa localisation...

Dans le cas de balcons ou terrasses sur ouvrage, des hauteurs de franchissement variables, selon la configuration du logement et les contraintes techniques de réalisation, peuvent exister. L'accès s'effectue alors par un dispositif complémentaire de franchissement.

Les salles de bains principales, dans les logements réputés « accessibles » au sens de la réglementation, sont équipées de dispositions constructives permettant l'aménagement ultérieur d'une douche de plain-pied sans intervention sur l'ossature de l'immeuble, en remplacement de la baignoire ou de la douche initialement posée. La réalisation des travaux, en ce compris les étanchéités, les formes de pente, les habillages de finition (carrelage...), sont à la charge du propriétaire qui engage les travaux.

Les WC accessibles doivent disposés d'une aire de manœuvre latérale. Dans certaines configurations, l'aire de manœuvre est disposée dans une pièce contigüe au WC. Dans ce cas, la cloison séparative est prévue afin d'être facilement démontable, réalisée après les revêtements de sols et exempt de réseaux incorporés. Des éventuels raccords de peinture sont à prévoir en cas de dépose de la présente cloison.

Tous travaux modificatifs demandés par l'acquéreur devront respecter la présente réglementation.

## 2.1 Infrastructure

- 2.1.1 Fouilles  
Décapage et stockage de la terre végétale.  
Terrassements en excavation ou en remblais suivant cotes de fond de forme des bâtiments, et évacuation des matériaux excédentaires.  
Purge éventuelle des matériaux provenant de démolitions antérieures et/ou de matériaux impropres à la nature des travaux des constructions envisagées.
- 2.1.2 Fondations  
Réalisées en béton armé et en conformité avec l'étude géotechnique, les calculs de structure et sur accord du bureau de contrôle.  
Protection contre les remontées d'humidité et les eaux souterraines, en conformité avec les prescriptions du géotechnicien et les études structurelles

## 2.2 Murs et ossature

- 2.2.1 Murs du sous-sol  
Sans objet.
- 2.2.2 Murs de façades  
Maçonnerie de briques thermiques ou d'agglomérés de ciment ou béton armé suivant étude de structure et thermique.  
Revêtement extérieur par enduit minéral monocouche, finition grattée ou talochée, selon le plan de l'architecte.  
Cloison de doublage intérieure par plaques de plâtre collées sur polystyrène, épaisseur selon étude thermique.
- 2.2.3 Murs pignons  
Dito 2.2.2.
- 2.2.4 Murs mitoyens  
Sans objet.
- 2.2.5 Murs extérieurs divers  
Sans objet.
- 2.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux  
Agglomérés de ciment ou béton armé. Isolation rapportée le cas échéant.
- 2.2.7 Murs et cloisons séparatifs  
Murs maçonnés d'agglomérés de ciment ou murs en béton ou complexe de cloisons en plaques de plâtres acoustiques de type SAD. Isolation rapportée le cas échéant.

## 2.3 Planchers

- 2.3.1 Planchers sur étage courant  
Dalles ou dallage béton armé, coulées en place ou prédalles ou poutrelles / hourdis, selon les conclusions du bureau de contrôle
- 2.3.2 Plancher sous terrasse  
Dito 2.3.1.
- 2.3.3 Plancher sur locaux techniques chauffés  
Sans objet.
- 2.3.4 Plancher sur locaux non chauffés ou ouverts  
Dito 2.3.1.

## 2.4 Cloisons de distribution

- 2.4.1 Entre pièces principales  
Cloisons intérieures de distribution en plaques de plâtre à âme alvéolaire de type Placopan® (épaisseur minimale 50mm). Parements des cloisons en plaques standards pour les pièces sèches et en plaques hydrofugées pour les pièces d'eau.

2.4.2 Entre pièces principales et pièces de service Dito 2.4.1.

## **2.5 Escaliers**

2.5.1 Escaliers Escaliers communs en béton armé préfabriqué ou coulés en place, compris marches et contremarches.

2.5.2 Escaliers de secours Sans objet.

## **2.6 Conduits de fumée et de ventilation**

2.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble Sans objet

2.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble Conduits collectifs de ventilation mécanique contrôlée simple flux en tôles d'acier galvanisé dans des gaines intérieures aux logements.

2.6.3 Conduits d'air frais Sans objet.

2.6.4 Conduits de fumée de chaufferie Evacuation des condensats de chaudières par ventouse en façade ou conduits intérieurs de type 3CE encoffrés dans des gaines intérieures aux logements, selon la localisation des chaudières.

2.6.5 Ventilation haute de chaufferie Sans objet.

## **2.7 Chutes et grosses canalisations**

2.7.1 Chutes d'eaux pluviales Extérieures en zinc naturel, métal laqué ou PVC, selon projet architectural.

2.7.2 Chutes d'eaux usées En PVC, encoffrées dans des gaines intérieures aux logements.

2.7.3 Canalisations enterrées En PVC assainissement.

2.6.4 Branchement aux égouts Branchement aux collecteurs en PVC, compris tous travaux de terrassements, remblais, regards.

## **2.8 Toiture**

2.8.1 Charpente, couverture et accessoires Charpente de type traditionnelle ou industrielle, selon contraintes et dimensionnements du bureau d'études. Bois résineux de type sapin du nord, traité fongicide et insecticide. Couverture en zinc pré patiné à joint debout, dimensions et teintes selon contraintes de fabrication et projet architectural.

2.8.2 Etanchéité et accessoires Terrasses accessibles :

- Pare-vapeur, où nécessaire suivant études.
- Isolation thermique, où nécessaire, nature et épaisseur suivant étude thermique et réglementation en vigueur.
- Etanchéité de type bitumineuse auto-protégée.
- Protection par dalles minérales préfabriquées posées sur plots.

2.8.3 Souches de cheminées, ventilation et conduits divers Sorties de ventilation de chute et de conduits VMC métallique de type tôle électro-zinguée.

**3.1 Sols et plinthes**

3.1.1 Sols et plinthes des pièces principales	<u>Sols de toutes les pièces :</u> Revêtements de sols PVC décoratif en lés collés en plein sur support ragréé. Classement U2SP3. Plinthes en bois résineux, finition peinture blanche. Tonalités à choisir dans la gamme sélectionnée par le promoteur.
3.1.2 Sols et plinthes des pièces d'eau	Dito 3.1.1.
3.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements	Dito 3.1.1.
3.1.4 Sols des balcons, terrasses	<u>Sols des terrasses sur étanchéité</u> : Dalles minérales préfabriquées posées sur plots <u>Sols des terrasses à RDC</u> : Dalles minérales préfabriquées posées sur support stabilisé, ou dalles en béton désactivé coulée en place. Dimensions et localisation suivant plans.

**3.2 Revêtements muraux (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)**

3.2.1 Revêtements muraux des pièces de services	<u>Dans les SDB et SDD :</u> Préparation des supports comprenant imperméabilisation du support dans les emprises des baignoires et douches, application d'un primaire d'accrochage. Faïence toute hauteur dans l'emprise de la baignoire ou de la douche, y compris retours, tablier, paillasse et socle le cas échéant. Tonalités à choisir dans la gamme sélectionnée par le promoteur.
3.2.2 Revêtements muraux des autres pièces	Sans objet.

**3.3 Plafonds (sauf peintures et tentures)**

3.3.1 Plafonds des pièces intérieures	Sans objet.
3.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre	Sans objet.
3.3.3 Plafonds des loggias	Sans objet.
3.3.4 Plafonds des balcons	Sans objet.

**3.4 Menuiseries extérieures**

3.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales	<u>Portes d'entrée :</u> Porte métallique à âme pleine et isolante, joint isophonique, équipée de serrures de sûreté 3 points. Seuil conforme aux règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Béquillage métallique sur plaque ou rosace, selon projet architectural. Finition peinture aux 2 faces.  <u>Châssis, fenêtres et portes fenêtres :</u> Profilés PVC de teinte brun foncé côté extérieur et de teinte blanche côté intérieur, ouvrants à la française. Dimensions suivant plans. Double vitrage à isolation renforcée, peu émissif à lame d'argon, en conformité avec l'étude thermique et la réglementation en vigueur. Classement acoustique selon contrainte du site, en conformité avec les conclusions du bureau d'études.
3.4.2 menuiseries extérieures des pièces de service	Sans objet.

### **3.5 Fermetures extérieures et occultations, protections antisolaires**

3.5.1 Pièces principales	<u>Châssis, fenêtres et portes fenêtres (localisation suivant projet architectural) :</u> Par volets roulants à lames ajourables en PVC ou aluminium selon dimensions, de teinte brun foncé Commandes électriques individuelles. Coffre PVC monobloc saillant intérieur.
3.5.2 Pièces de service	Dito 3.5.1

### **3.6 Menuiseries intérieures**

3.6.1 Huisseries et bâtis	Bâtis et huisseries métalliques ou bois, selon modèle retenu par l'architecte.
3.6.2 Portes intérieures	Portes intérieures de distribution des logements isoplanes à âme alvéolaire, parement lisse, finition peinture. Béquillage métallique sur plaque ou rosace : <ul style="list-style-type: none"><li>– Bec de cane simple pour les portes des séjours et cuisines.</li><li>– Bec de cane et serrure à clé pour les portes des chambres.</li><li>– Bec de cane et condamnation pour les salles de bain, salle de douche et WC.</li></ul>
3.6.3 Impostes et menuiseries	Sans objet.
3.6.4 Portes palières	Sans objet.
3.6.5 Portes de placard	Placards équipés de portes coulissantes ou ouvrantes à la française suivant dimensions. Façades en panneaux mélaminés de 10mm d'épaisseur, finition blanc lisse ou blanc veiné bois, et profilés de finition métalliques.
3.6.6 Equipement intérieurs des placards	Placard d'une largeur inférieure à 1.20m : tringle et tablette chapelière sur la largeur du placard. Placard d'une largeur supérieure à 1.20m : tringle, 1 tablette chapelière et colonne de rangement comprenant 5 étagères.
3.6.7 Portes des placards techniques chaudières	Dito 3.6.5
3.6.8 Escaliers intérieurs	Sans objet.

### **3.7 Serrurerie**

3.7.1 Garde-corps et barres d'appui	Garde-corps sur balcons et terrasses en métal laqué, composés d'un cadre métallique et d'un remplissage vitré et de barres d'appuis en métal laqué, suivant plan de façade.
3.7.2 Grilles de protection des baies	Sans objet.
3.7.3 Ouvrages divers	Séparatifs de balcons et terrasses composés d'un cadre en métal laqué, remplissage vitrage dépoli ou équivalent.

### **3.8 Peintures, papiers peints, tentures**

3.8.1 Peintures extérieures et vernis	<u>Sur menuiseries</u> : sans objet (béton brut) <u>Sur fermetures et protections</u> : sans objet (finition d'usine)
3.8.2 Peintures intérieures	<u>Sur portes de distribution</u> : brossage, impression, rebouchage, ponçage et deux couches de peinture acrylique blanche. <u>Sur murs et plafonds</u> : préparation des supports, enduit, peinture d'impression, deux couches de peinture acrylique velours de couleur blanche, finition type B. <u>Sur boiserie et tuyauteries</u> : préparation des supports : brossage, ponçage, peinture d'impression.
3.8.3 Papiers peints	Sans objet.
3.8.4 Tentures	Sans objet.

## 3.9 Equipements intérieures

### 3.9.1 Equipements ménagers

Bloc évier, robinetterie : alimentation eau chaude, eau froide et vidange pour évier intégré dans une cuisine aménagée et équipée.

Evacuation des déchets : sans objet.

Armoire sèche-linge : sans objet.

### 3.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

Type d'installation : canalisations polyéthylène encastrées sous fourreaux en dalles.

Distribution eau froide : colonne d'alimentation en PVC, dérivations vers appareils en cuivre. Comptages individuels en citerneau.

Production et distribution d'eau chaude individuelle : par chaudière gaz individuelle à condensation, suivant préconisation de l'étude thermique. Distribution par canalisations polyéthylène encastrées sous fourreaux en dalles. Traitement en sortie de dalles par goulotte PVC ou équivalent.

Evacuations : PVC collecteurs dans SDD (douche, lavabo) et cuisine (évier, attentes LL / LV).

Distribution gaz : vanne de coupure à proximité de la chaudière. Canalisation en cuivre. Il n'est pas prévu de distribution gaz pour poste de cuisson.

Branchements en attente : alimentation eau froide et vidange pour lave-linge et lave-vaisselle, selon localisation sur plan.

Appareils sanitaires et robinetterie :

Baignoire : en acrylique ou acier, finition de couleur blanche, robinetterie mitigeuse à limitation de débit, douchette et flexible chromé sur barre de douche murale, localisation et dimensions suivant plans. Tablier de baignoire carrelé.

Douche : receveur de douche posé au sol ou sur socle en gré émaillé de couleur blanche, robinetterie mitigeuse à limitation de débit, douchette et flexible chromé sur barre de douche murale. Pare-douche en vitrages transparents montés sur ossature métallique. Ouverte par porte battante ou coulissante suivant configuration. Localisation et dimensions suivant plans.

Meuble vasque : meuble mélaminé, au choix dans la gamme du promoteur, vasque à fleur d'eau, miroir, applique lumineuse et robinetterie mitigeuse à limitation de débit. Dimensions suivant plans.

WC : bloc cuvette posée au sol de couleur blanche, réservoir à mécanisme silencieux double chasse économiseur d'eau, abattant double. Barre de relevage fixée sur cloison plein ou renforcée.

### 3.9.3 Equipements électriques

Type d'installation : conforme à la NFC 15-100. L'installation sera réalisée sous fourreaux encastrés pour l'alimentation des centres, descentes aux interrupteurs et prises de courant suivant les normes en vigueur.

Puissance à desservir : en fonction de la typologie.

Equipements de chaque pièce : conforme à la NFC 15-100. L'une des prises de chaque pièce prévue par la norme sera positionnée en hauteur à l'entrée de la pièce. Appareillage encastré de couleur blanche.

- Entrée : 1 point de centre DCL en va et vient ou simple allumage selon configuration, 1 PC 16A+T à hauteur.
- Séjour : 1 ou 2 points de centres DCL, en va et vient ou simple allumage selon configuration, 5 PC 16 A+T, 1 PC 16A+T à hauteur, 1 prise TV, 1 prise RJ45.
- Cuisine : 1 point de centre DCL simple allumage, 1 applique DCL simple allumage, 1 PC 32A+T pour plaque de cuisson, 3 PC 20A+T pour four, LV et LL, 1 PC 16A+T pour réfrigérateur, 1 PC 16A+T pour hotte, 1 PC 16A+T, 4 PC 16A+T à hauteur, 1 prise RJ45.
- Chambre principale : 1 point de centre DCL simple allumage, 3 PC 16A+T, 1 PC 16A+T à hauteur, 1 prise TV, 1 prise RJ45.
- Autres chambres : 1 point de centre DCL simple allumage, 3PC 16A+T, 1 prise RJ45.
- SDB / SDD : 1 point de centre DCL simple allumage, 1 alimentation pour luminaire meuble vasque simple allumage, 1 ou 2 PC 16A+T à hauteur.
- WC : 1 point de centre DCL simple allumage, 1 PC 16A+T à hauteur.
- Terrasses/balcon : 1 applique étanche sur balcon et terrasse, commande simple allumage depuis le séjour, 1 PC étanche.

Sonnerie de porte palière : Timbre de sonnerie dans entrée avec bouton poussoir et porte étiquette au droit de portes palière.

Détecteur de fumée : 1 détecteur avertisseur de fumées avec pile. Localisé en plafond.



### 3.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

Type d'installation : Chauffage individuel gaz par chaudière gaz à condensation localisée dans le logement (incorporée dans un placard), puissance selon conclusions de l'étude thermique. Raccordement des émetteurs de chaleur par circuit eau chaude, réalisé en PER encastré et/ou cuivre apparent.

Température garantie : 19° dans les séjours, chambres, cuisines et SDD.

Appareils d'émission de chaleur :

- Dans toutes les pièces, sauf SDD : radiateurs de type panneaux acier laqués blanc.
- Dans les SDB : radiateur sèche-serviettes en métal laqué blanc. Dimensions et puissance selon conclusions de l'étude thermique.

Régulation de température :

- Dans la pièce de vie : thermostat central programmable pilotant l'ensemble des émetteurs. Ce dernier donnera la possibilité de réaliser un abaissement global de la température pendant la nuit et les horaires d'inoccupation.
- Dans toutes les pièces sauf une : robinets thermostatiques sur les émetteurs de chaleur.

Ventilation : Renouveaulement d'air de chaque logement assuré par une ventilation mécanique contrôlée simple flux hygro-réglable avec caisson d'extraction collectif à basse consommation d'énergie localisé en combles. Gains métalliques cylindriques. Bouches d'extraction à débit fixe ou variable (commande par interrupteur sur secteur ou capteur de présence).

Conduits et prises d'air frais : prises d'air frais en façade dans les coffres des volets roulants ou châssis des séjours et chambres.

### 3.9.5 Equipements de télécommunication

Radio / TV : antenne individuelle permettant la réception des chaînes nationales et locales de la TNT.

Téléphonie : distribution conforme aux normes en vigueur. Prises RJ45 dans toutes les pièces principales.

### 3.9.6 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Sans objet.

### 3.9.7 Autres équipements

Cuisine aménagée et équipée comprenant :

- 1 Meuble bas sous évier 1 porte de 60cm de largeur.
- 1 Meuble bas avec emplacement pour four encastrable (non prévu) de 60cm de largeur.
- 1 Meuble bas, 1 porte, 1 tiroir, de 60cm de largeur.
- 3 Meubles haut de 60cm de largeur.
- Plan de travail stratifié, épaisseur minimale de 38mm, décor au choix dans la gamme du promoteur.
- Crédence stratifié assortie au plan de travail au droit du plan de travail.
- Plinthe en PVC aspect aluminium.
- Evier encastré, inox finition nid d'abeille, 1 bac et 1 égouttoir. Robinetterie mitigeuse à limitation de débit.
- Plaque de cuisson à induction 4 feux.
- Hotte décorative de type cheminée, finition inox, fonctionnement en recyclage par filtres.
- Niche sous plan de travail pour lave-vaisselle ou lave-linges de 60cm de largeur.
- Emplacement libre pour réfrigérateur.

Meubles en panneaux de particules, finition mélaminée décor aux 2 faces (façades et caissons assortis, décor au choix dans la gamme du promoteur. Epaisseur minimale 16mm pour les caissons et 19mm pour les façades. Poignées métalliques.

### **4.1 Locaux cycles individuels**

4.1.1 Murs et cloisons	Bruts de béton armé ou de maçonnerie d'agglomérés de ciment.
4.1.2 Plafonds	Bruts de béton, isolation le cas échéant par flocage ou équivalent, épaisseur et localisation suivant conclusions de l'étude thermique.
4.1.3 Sols	Brut de béton.
4.1.4 Portes d'accès	Porte d'accès individuelle à âme alvéolaire, finition peinture, équipée d'une serrure de sûreté 1 point.
4.1.5 Ventilation	Ventilation naturelle, selon réglementation.
4.1.6 Equipements électriques	Eclairage par plafonniers ou appliques commandés par détecteur de présence dans les circulations communes. Il n'est pas prévu d'installations électriques ou d'éclairage individuels.

### **4.2 Parkings extérieurs**

4.2.1 Sols	Circulation en enrobés noir et stationnement en enrobés noirs, ou gazon stabilisé sur un maillage PVC en nid d'abeilles. Traçage et numérotation des places de stationnement par peinture de signalisation routière ou équivalent.
4.2.2 Contrôle d'accès	Barrière levante motorisée. Modèle et tonalité selon projet architectural. Commande par télécommande individuelle (1 télécommande fournie par place de stationnement).

### **4.3 Jardin privatif**

4.3.1 Espaces verts	La composition de l'ensemble des végétaux pour les espaces verts fera l'objet d'un plan d'aménagement spécifique réalisé par l'architecte paysagiste de l'opération.
4.3.2 Clôtures	Délimitation des jardins privatifs par clôtures basses de type grillage métallique rigide, doublées d'une haie végétale s'essences locales.
4.3.3 Terrasse	Dalles minérales préfabriquées posées sur support stabilisé ou dalles en béton désactivé coulée en place. Dimensions et localisations suivant plan.

**5.1 Hall d'entrée de l'immeuble**

5.1.1 Sols	Sans objet
5.1.2 Murs	Sans objet
5.1.3 Plafonds	Sans objet
5.1.4 Eléments de décoration	Sans objet
5.1.5 Porte d'accès, système de fermeture, appel des occupants	Sans objet
5.1.7 Tableau d'affichage	Sans objet
5.1.8 Chauffage	Sans objet.
5.1.9 Equipement électriques	Sans objet

**5.2 Circulations intérieures du RDC et des étages**

5.2.1 Sols	En béton brut.
5.2.2 Murs	San objet.
5.2.3 Plafonds	Sans objet.
5.2.4 Chauffage	Sans objet.
5.2.5 Portes	Sans objet.
5.2.6 Equipements électriques	Eclairage par spots incorporés en plafond et/ou appliques lumineuses commandés sur détecteur de présence. Intensité lumineuse en conformité avec la réglementation en vigueur.

**5.4 Cages d'escalier intérieures**

5.4.1 Sols	Sans objet.
5.4.2 Murs	Sans objet.
5.4.3 Plafonds	Sans objet
5.4.4 Escaliers, limons, plinthes, garde-corps	Sans objet
5.4.5 Chauffage, ventilation	Sans objet.
5.4.6 Eclairage	Sans objet.

**5.5 Cages d'escalier extérieures**

5.5.1 Sols	Sols des paliers bruts de béton.
5.5.2 Murs	Murs en enduit minéral projeté.

5.5.3 Plafonds	Plafonds en béton ou en lames PVC blanches, selon localisation et configuration.
5.5.4 Escaliers, limons, plinthes, garde-corps	Marches et contremarches en béton brut. Nez de marche antidérapantes contrastées en profilés préfabriqués. Garde-corps métallique, finition peinture.
5.5.5 Eclairage	Eclairage par appliques lumineuses commandés sur détecteur de présence. Intensité lumineuse en conformité avec la réglementation en vigueur

## **5.6 Circulations des locaux cycles individuels**

5.6.1 Sols	Sol en béton brut
5.6.2 Murs	Mur brut de Béton et/ou maçonnerie d'agglomérés de ciment
5.6.3 Plafonds	Plafond brut de béton. Isolation le cas échéant par flocage ou équivalent, épaisseur et localisation suivant les conclusions de l'étude thermique et réglementation en vigueur.
5.6.4 Equipements électriques	Eclairage par plafonniers commandés sur détecteur de présence. Intensité lumineuse en conformité avec la réglementation en vigueur

## **5.7 Locaux communs et techniques**

5.7.1 Locaux de réception des déchets ménagers	Sols en carrelage matricé avec forme de pente vers siphon. Murs en faïence blanche sur une hauteur de 1.50m. Partie supérieure des murs et plafonds en finition peinture de propreté de couleur blanche. Eclairage par plafonniers commandés sur détecteurs de présence. Intensité lumineuse en conformité avec la réglementation en vigueur. Bloc-porte avec huisserie métallique, degré CF suivant réglementation, porte bois à âme pleine, finition peinture aux 2 faces. Robinets de puisage et vidange au sol pour l'entretien des conteneurs poubelles.
5.7.2 Local entretien	Sols en carrelage matricé. Murs en faïence blanche sur une hauteur de 1.50m. Partie supérieure des murs et plafonds en finition peinture de propreté de couleur blanche Eclairage par plafonniers commandés sur détecteurs de présence. Intensité lumineuse en conformité avec la réglementation en vigueur. Poste d'eau équipé d'un robinet.
5.7.3 Locaux concessionnaires	Sol en béton brut surfacé. Murs et plafonds bruts de béton, isolation rapportée le cas échéant. Eclairage par plafonniers commandés sur interrupteur. Façades de gaines : En aggloméré de bois.

## **5.8 Télécommunications**

5.8.1 Téléphonie	Raccordement des lignes téléphoniques depuis le réseau ORANGE. Pré-équipement de la résidence en fibre optique pour raccordement ultérieur au réseau des opérateurs.
5.8.2 Antenne TV et radio	Installation collective en toiture permettant la réception hertzienne des chaînes TV de la TNT et radio FM. Raccordements individuels sous fourreaux encastrés depuis les gaines techniques palières.

## **5.9 Ventilation mécanique des locaux**

5.9.1 Fonctionnement	Ventilation mécanique simple flux hygroréglable type B. Groupe collectif de ventilation localisé en combles de l'immeuble.
----------------------	---

## **5.10 Alimentation en eau**

5.10.1 Comptages généraux	Comptage général localisé dans les parties communes.
---------------------------	--

5.10.2 Surpresseur, réducteurs, régulateurs de pression	Sans objet.
5.10.3 Colonnes montantes	Colonnes montantes localisées dans les locaux concessionnaires.
5.10.4 Branchements et comptages particuliers	Branchements et comptages individuels des logements localisés dans les locaux concessionnaires. Les compteurs pourront faire l'objet d'un contrat de location à charge de l'occupant en fonction de l'exploitant du réseau.

## **5.11 Alimentation en gaz**

5.11.1 Colonnes montantes	Colonnes montantes localisées dans les locaux concessionnaires.
5.11.2 branchements et comptages particuliers	Branchements et comptages individuels des logements localisés dans les locaux concessionnaires. Les compteurs pourront faire l'objet d'un contrat de location à charge de l'occupant en fonction de l'exploitant du réseau.

## **5.12 Alimentation en électricité**

5.12.1 Comptages des services généraux	Compteurs et disjoncteurs des services généraux localisés dans les locaux concessionnaires, desservant les équipements des parties communes (éclairage...).
5.12.2 Colonnes montantes	Colonnes montantes localisées dans les locaux concessionnaires.
5.12.3 Branchements et comptages particuliers	Branchements individuels des logements localisés dans les locaux concessionnaires. Compteurs abonnés localisés dans les espaces techniques électriques des logements. Les compteurs pourront faire l'objet d'un contrat de location à charge de l'occupant en fonction de l'exploitant du réseau.

### 6.1 Voiries, parkings et circulations piétonnes

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| 6.1.1 Voirie d'accès      | Enrobé noir.   |
| 6.1.2 Parkings extérieurs | Enrobé noir, ou gazon stabilisé sur un maillage PVC en nid d'abeilles.     |
| 6.1.3 Chemins d'accès     | Enrobés, béton désactivé ou matériau drainant, selon projet architectural. |

### 6.2 Espaces verts / Clôtures

- |   |  |
|---|--|
| 6.2.1 plantation d'arbres, arbustes, fleurs | La composition de l'ensemble des végétaux pour les espaces verts fait l'objet d'un plan aménagement spécifique réalisé par l'architecte paysagiste de l'opération. |
| 6.2.2 Engazonnement                         | Engazonnement des espaces communs.   |
| 6.2.3 Clôtures                              | Clôtures en périphérie de la résidence réalisée par panneaux grillagés rigides ou équivalent, en conformité avec le projet architectural.                          |

### 6.3 Eclairages extérieurs

- |   |   |
|---|---|
| 6.3.1 Eclairage des voiries et cheminements | Eclairage par candélabres, bornes et/ou appliques lumineuses commandés sur horloge, implantation et luminosité suivant réglementation d'accessibilité en vigueur. |
|---|---|

### 6.4 Réception, stockage et évacuation des déchets ménagers

- |                      |   |
|----------------------|---|
| 6.4.1 Fonctionnement | Aire de présentation en bordure du domaine public pour les jours de collecte. |
|----------------------|---|

### 6.5 Boîtes aux lettres

- |                      |  |
|----------------------|--|
| 6.5.1 Fonctionnement | Les boîtes aux lettres sont regroupées au droit de l'entrée du site résidentiel.<br>Ensemble composé d'éléments préfabriqués en métal laqué. Serrure de sûreté et porte étiquette. |
|----------------------|--|

### 6.5 Réseaux divers

- |  |  |
|--|--|
| 6.5.1 Eau  | Alimentation en eau potable depuis le réseau de la compagnie concessionnaire.  |
| 6.5.2 Gaz  | Alimentation en gaz naturel depuis le réseau GRDF.   |
| 6.5.3 Electricité  | Alimentation en électricité depuis le réseau d'ENEDIS.   |
| 6.5.4 Poste d'incendie, extincteurs                                    | Conforme à la réglementation.  |
| 6.5.5 Egouts   | Raccordement des eaux usées et eaux vannes au réseau d'assainissement public par canalisations enterrées.  |
| 6.5.6 Télécommunications   | Raccordement des lignes téléphoniques depuis le réseau ORANGE.<br>Pré-équipement de la résidence en fibre optique pour raccordement ultérieur au réseau des opérateurs.  |
| 6.5.7 Evacuation des eaux pluviales et de ruissellement sur le terrain | Raccordement des eaux pluviales au réseau public, selon validation du concessionnaire du réseau public.<br>Pré-stockage ou infiltration sur la parcelle des eaux pluviales, selon calcul du bureau d'études et validation du concessionnaire du réseau public. |